



ACADÉMIE CONSACRÉE
AUX ARTS DE LA DANSE

DOSSIER INSCRIPTION

**A retourner ou à remettre à
l'ACAD 36 rue Chevreul 44100 NANTES**

Nom :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Adresse :		
Téléphones :	Danseur Père	Mère
Mail (à écrire en majuscule)		
Partagez vos talents si vous le souhaitez (Professions – hobbies...)		
Avez-vous des remarques à signaler (allergies, prise de médicaments, blessures...)?		

Les informations personnelles recueillies sont enregistrées par Sandrine BASSARA à des fins d'adhésion lors de l'inscription et pour vous informer des actualités de l'ACAD. Aucune information personnelle vous concernant n'est cédée à des tiers. Les destinataires de données sont Sandrine BASSARA ainsi que toute personne légalement autorisée à accéder aux données (services judiciaires, le cas échéant). La base légale est l'article 6.1.a du règlement européen en matière de protection des données personnelles (consentement). La fourniture de votre nom, prénom, âge, email et votre numéro de téléphone sont nécessaires pour votre inscription. Les autres données restent facultatives. Les données sont conservées pendant toute la durée de l'adhésion à l'ACAD ainsi que pendant la durée nécessaire à des fins probatoires et de gestion des contentieux. **Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.** Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Sandrine BASSARA soit par courrier au 36 rue de Chevreul 44100 NANTES ou par mail sandrine.bassara@gmail.com . Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Merci de cocher le ou les cases pour les cours choisis de septembre 2023 à juin 2024 :

Mardi 17H15—18H30	INITIATION CLASSIQUE & JAZZ : Enfants 6-9 ans	
Mardi 18H30—19H45	CONTEMPORAIN : à partir de 13 ans	
Mardi 19H45—21H15	CONTEMPORAIN AVANCE, ATELIER CHOREGRAPHIQUE : avancé AS	
Mardi 21h15—22h45	CONTEMPORAIN : adultes	
Mercredi 13H45—15H00	CONTEMPORAIN COMPAGNIE ENFANTS : 10-13 ans	
Mercredi 15H15—16H15	COURS D'EVEIL à partir de 5, 6 ans	
Mercredi 16H15—17H15	COURS D'EVEIL, Musique et Danse de 3 ans à 5 ans	
Mercredi 17H15—18H30	COMPAGNIE JUNIOR à partir de 12 ans.	
Jeudi 17H30—18H30	COURS D'EVEIL, Musique et Danse à partir de 3 ans.	
Jeudi 18h30 —19h45	JAZZ Intermédiaire - Avancé	
Jeudi 19h45 —21h15	JAZZ : avancé	
Jeudi 21h15 —22h30	MODERN JAZZ : inter-avancés	
Vendredi 17H15—18H30	JAZZ Atelier chorégraphique : 8-12 ans	
Vendredi 18H30—20H00	JAZZ Intermédiaire : 12-15 ans	

Tarif : 1 cours par semaine : 435 euros / 2 cours par semaine : 658 euros / 3 cours par semaine : 780 euros

TOTAL INSCRIPTION :

Nom du chèque (si différent de celui de l'élève) :

Facture : OUI NON

Facilités de paiements à voir avec le bureau



ACADÉMIE CONSACRÉE
AUX ARTS DE LA DANSE

DOSSIER INSCRIPTION

**A retourner ou à remettre à
l'ACAD 36 rue Chevreul 44100 NANTES**

En remplissant cette fiche d'inscription, votre enfant ou vous-même est inscrit au cours de danse, dispensé par l'Académie Consacrée aux Arts de la Danse (ACAD). Par cette inscription, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur des cours de Danse.

REGLEMENT INTERIEUR

Les cours sont ouverts à toute personne dont la condition physique et le niveau technique permettent de suivre les cours de danse. L'ACAD, Sandrine BASSARA ainsi que ses partenaires, professeurs et bénévoles ne pourront en aucun cas être tenus responsables de la santé physique des participants, la responsabilité étant attribuée aux parents ou aux participants si majeurs. Dans le cadre du fonctionnement de l'ACAD, il est demandé à chacun d'appliquer et de faire respecter en tous points ce présent règlement.

COTISATION ET INSCRIPTION : Le tarif des cours est fixé par la Directrice de l'ACAD au début de chaque année. Toute inscription est considérée comme ferme et définitive après paiement. **Aucun remboursement ne pourra être effectué.** En début d'année, l'élève doit remplir une fiche d'inscription qui fixe le montant et la durée des cours. Le paiement de la cotisation est demandé en totalité en début d'année lors de l'inscription.

PONCTUALITE ET ASSIDUITE : En cas de retard, le professeur est en droit de ne pas accepter l'élève à son cours. Les élèves s'engagent à être assidus afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. La participation aux spectacles implique une présence obligatoire tout le long de l'année et aux répétitions. Des absences répétées pourraient entraîner l'exclusion du spectacle ou l'interdiction à l'élève de se présenter à un examen. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dans les meilleurs délais. Toute absence répétée sera signalée aux parents des élèves mineurs. Les élèves sont tenus d'arriver entre 5 à 15 minutes avant le début des cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de leur cours.

TENUE ET ATTITUDE : Les salles de danse et les vestiaires sont accessibles uniquement aux élèves. Les lieux doivent être laissés propres. L'élève doit avoir une tenue de danse propre et les cheveux attachés. Il est interdit de pénétrer dans la salle de cours avec les chaussures de ville. Les cours ne sont pas publics : les parents, amis, ou danseurs d'autres cours ne sont pas admis dans la salle de danse. Tout élève est tenu d'avoir un minimum de discipline et de correction. Toute personne soupçonnée d'être sous l'emprise de drogue, de médicament, d'alcool, ou encore dont l'état de santé ne permettrait pas de suivre le cours est prié de quitter le cours sur l'instant. Pour les mineurs, le professeur informera les parents.

EN CAS D'URGENCE MEDICALE au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche). Le professeur, s'il en a connaissance, informera de toutes prises de médicaments, ou de toute allergie.

RESPONSABILITE : Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse ou de spectacle et à venir les rechercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'ACAD pour tout problème qui surviendrait. Par son inscription, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur.

SPECTACLES : Deux spectacles sont organisés par an : un en décembre ou en janvier et l'autre, traditionnellement en fin d'année scolaire avec 2 représentations chacun. Les élèves qui ne souhaitent pas y participer sont tenus d'en informer clairement la Directrice 4 mois à l'avance. Les places des spectacles sont payantes par tous. Les parents devront financer l'achat et participer à la confection des costumes des spectacles, selon les directives du professeur. Nous rappelons que la présence aux répétitions est obligatoire pour assurer un spectacle de bonne qualité. Il est prévu 3 répétitions sur scène dont la répétition générale. Tous les élèves majeurs ou parents des élèves mineurs s'engagent à respecter le planning des répétitions qui sera communiqué à l'avance. A cette occasion, les élèves pourront être pris en photo. L'utilisation des photos sera strictement limitée à l'usage de l'ACAD ou de la famille.

PORTES OUVERTES : Les parents et amis sont conviés au cours de l'année aux portes ouvertes pour assister aux différents cours.

Lieu, date et faire précéder la signature de la mention, « lu et approuvé » (signature du parent représentant légal ou l'élève si majeur)

A

Le

DROITS A L'IMAGE

Par cette inscription l'élève (ou son représentant légal) accepte de transférer ses droits sur son image à l'ACAD. Les photographies et vidéos prises lors des spectacles, des répétitions et des cours auxquels l'élève participera, peuvent être utilisées sous toute forme et tous supports sans limitation de durée et notamment pour des affiches publicitaires, sur le site web de l'ACAD ou les réseaux sociaux de l'ACAD.

L'ACAD et son ou ses partenaires de production, s'engagent à être vigilants sur toutes utilisations de l'image des élèves et à recourir à des poursuites légales en cas de piratage ou d'utilisation illicite de l'image de ses élèves.

Lieu, date et faire précéder la signature de la mention, « lu et approuvé » (signature du parent représentant légal ou l'élève si majeur)

A

Le